



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 14 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. BARTHELEMY Philippe - M. VOINSON Philippe - M. HOLZER Alain -M. WARION Jacques -M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge -Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès -Mme LORETTE Delphine
Mme BONNEAU Sophie - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard -M. THIRY Philippe – M. IEMETTI Jean Marc
M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony -M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme
ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge
M. MATHEY Dominique à M. LAPOINTE Denis – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. FAGOT REVURAT
Yannick à M. THOMAS Claude – M. FRANCOIS Vincent à M. MATHIEU Denis – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean
Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. RAKOTONDRAMANITRA
Haja à M. BARTHELEMY Philippe –

Excusé(s) M. JOLY Philippe – M. GRANDADAM Daniel - M. FAUCHEUR Dominique

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 33
Pouvoirs : 10
Excusés : 3
Votants : 43

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43
Contre :
Absentions :

FINANCES

23_03_2025

Vote des taux d'imposition de 2025

Nicolas Le GUERNIGOU, vice président chargé des finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu la présentation de l'évolution de la fiscalité
Vu l'évolution automatique des bases ménages et entreprises de 1.7 %
Vu l'avis favorable des élus présents lors des commissions finances
Vu l'avis favorable des membres du bureau

Nicolas LE GUERNIGOU propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux intercommunaux pour l'année 2025:

Rappel des taux 2024

Taxe d'habitation RS	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Contribution Foncière des Entreprises
15.28 %	3.37 %	9.86 %	23.28 %

Proposition des taux 2025

Taxe d'habitation RS	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Contribution Foncière des Entreprises
15.28 %	3.37 %	9.86 %	23.28 %

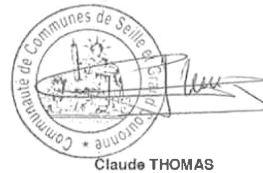
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe d'habitation RS	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Contribution Foncière des Entreprises
15.28 %	3.37 %	9.86 %	23.28 %

- **Charge** le président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision



Claude THOMAS
2025.04.02 11:50:16 +0200
Ref:8481951-12733455-1-D
Signature numérique
le Président